

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2656

30 octobre 2008

SOMMAIRE

Access Travail Temporaire S.A.	127478	J.P. Post S.à.r.l.	127477
Alloy Market S.A.	127471	J + V Heizung und Sanitär S.A.	127475
Allufin S.A.	127487	Kid International S.à r.l.	127442
AP Portland 2 S.à r.l.	127456	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	127442
AP Portland 4 S.à r.l.	127474	Le Tirondet	127488
AP Portland 5 S.à r.l.	127475	Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l. ...	127444
AP Portland 6 S.à r.l.	127478	Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l. ...	127450
Arfil S.A.	127486	Miron S.A.	127485
Asars Constructions S.à r.l.	127476	Monte Bianco S. à r.l.	127471
Asile S.A.	127486	Neukölln S.à r.l.	127484
B.B. Finco	127487	N-Media Solutions S.à r.l.	127476
Beelitz S.à r.l.	127484	Patrimonium Opportunity S.à r.l.	127488
BVfon Holding S.A.	127480	Petro S.à r.l.	127486
Chimera S.A.	127487	PGF III S.A.	127474
Compagnie de Sécurité S.A.	127477	Pomme Holding S.A.	127480
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H.	127486	Potsdam S.à r.l.	127484
Company of the Private Enterprise S.A.	127488	Ramiro S.à r.l.	127487
Eufin Compagnie Financière S.A.	127488	Resam Europe S.A.	127475
Femex Trading S.A.	127481	Richemont International Holding S.A. ..	127481
FHR (Luxembourg) S.à r.l.	127442	Salonfin	127471
Gaia Fund S.A., SICAV-SIF	127480	Self Service Rocade Sàrl	127477
Gefpart S.A.	127485	Sheringham Holding S.à r.l.	127457
Giordano S.à r.l.	127484	Sofinos Ventures Lux. S.à r.l.	127479
Golden Gate S.A.	127474	Sombrero S.à r.l.	127481
H.P.A. S.A.	127485	Southwest Investments Limited S.à r.l. .	127479
IBI Consult S.à r.l.	127481	Varia S.à.r.l.	127478
Immo Asars S.à.r.l.	127476	Vermudo S.à r.l.	127485
International Resources Holdings S.A. ..	127475	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles	127456
International Resources Holdings S.A. ..	127476	World Fine Chemicals S.à r.l.	127480
Jet Engine Holding S.à r.l.	127457		

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008133634/231/14.
(080156646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.853.

Mr. Klaus de Vibe, avec adresse professionnelle au 79, Onslow Gardens SW7 3BU, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133741/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05954. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

FHR (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 340.385.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.973.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FHR (Gibraltar) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- FHR (Gibraltar) Limited is the sole shareholder of FHR (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on April 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 21, 2004, number 530, page 25419 (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on April 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 24, 2004, number 645, page 30937;

- the Company has an issued share capital of three hundred forty million three hundred eighty-five thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 340,385,850), represented by six million eight hundred seven thousand five hundred seventeen (6,807,517) ordinary shares and two hundred (200) 5% non-cumulative preference shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid-up;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FHR (Gibraltar) Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, représentée ici par Tulay Sonmez, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- FHR (Gibraltar) Limited est l'unique associé de FHR (Luxembourg), S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2004, numéro 530, page 25419 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2004 numéro 645, page 30937;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à trois cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 340.385.850) représenté par six millions huit cent sept mille cinq cent dix-sept (6.807.517) parts sociales ordinaires et deux cents (200) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 5% sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: T. SONMEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18487. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133365/211/85.

(080156014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.340.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 141671, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Stéphanie Anne DUVAL, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Ms. Virginie VELY, Senior Accountant, born on 7 November 1976 in Woippy (France), residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Jean-Paul VIGNAC, National Director, born in Rumilly, France, on 1st June 1964, residing at 29, rue de Berri, 75002 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their names, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141671, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10,000.-), représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les dix mille (10,000) parts sociales ont été souscrites par "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Anne DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Madame Virginie VELY, Comptable Senior, né le 7 novembre 1976 à Woippy (France), demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul VIGNAC, directeur national, né à Rumilly, France, le 1^{er} Juin 1964, avec adresse professionnelle au 29, rue de Berri, F-75002 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12892. — Reçu soixante-deux Euros vingt-cinq Cents (12.449,42.- à 0,5.- % = 62,25.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133827/239/341.

(080156228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.339.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 141671, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Stéphanie Anne DUVAL, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Ms. Virginie VELY, Senior Accountant, born on 7 November 1976 in Woippy (France), residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr Jean-Paul VIGNAC, National Director, born in Rumilly, France, on 1st June 1964, residing at 29, rue de Berri, 75002 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their names, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141671, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10,000.-), représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Anne DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Madame Virginie VELY, Comptable Senior, né le 7 novembre 1976 à Woippy (France), demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Paul VIGNAC, directeur national, né à Rumilly, France, le 1^{er} juin 1964, avec adresse professionnelle au 29, rue de Berri, F-75002 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12893. — Reçu soixante-deux Euros vingt-cinq Cents (12.449,42.- à 0,5 % = 62,25.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133828/239/341.

(080156209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

AP Portland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.272.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Al Portland LP

Signature

Référence de publication: 2008133949/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05756. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008133881/211/11.

(080156274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Jet Engine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.075.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008133885/212/12.

(080156265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Sheringham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.350.

—

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared CANDOVER PARTNERS LIMITED, a private limited liability company with registered office at 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, United Kingdom, registered with the UK trade and commerce register under number 01517104 hereby represented by Ms. Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal on 21 August 2008, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole Partner (the "Sole Partner") of "SHERINGHAM HOLDING S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.350 and incorporated by a deed drawn up on 15 April 2008 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") n° 1331 of 30 May 2008 and whose articles of incorporation have never been amended since its incorporation.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Partner resolves to change the nominal value of the existing shares from one Cent (EUR 0.01.-) each to one euro (EUR 1.-) each so that the share capital is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Partner resolves to approve the creation of ten different classes of shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will all have the same rights and obligations, namely:

- class "A" shares (the "Class A Shares");
- class "B" shares (the "Class B Shares");
- class "C" shares (the "Class C Shares");
- class "D" shares (the "Class D Shares");
- class "E" shares (the "Class E Shares");
- class "F" shares (the "Class F Shares");
- class "G" shares (the "Class G Shares");
- class "H" shares (the "Class H Shares");
- class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- class "J" shares (the "Class J Shares").

The Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares" or the "Shares".

Third resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into the Classes of Shares as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHA- RES
Class A Shares	1,250
Class B Shares	1,250
Class C Shares	1,250
Class D Shares	1,250
Class E Shares	1,250
Class F Shares	1,250
Class G Shares	1,250
Class H Shares	1,250
Class I Shares	1,250
Class J Shares	1,250
TOTAL SHARES	12,500

having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) by creating and issuing the following shares having a nominal value of EUR 1.00 each (the "New Shares") each and having the same rights and obligations as set out in the Articles:

- One hundred thousand (100,000) new Class A Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class B Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class C Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class D Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class E Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class F Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class G Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class H Shares;
- One hundred thousand (100,000) new Class I Shares; and
- One hundred thousand (100,000) new Class J Shares;

The New Shares are then subscribed as follows:

(a) Ten thousand and ninety (10,090) Class A Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class B Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class C Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class D Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class E Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class F Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class G Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class H Shares, ten thousand and ninety (10,090) Class I Shares, and ten thousand and ninety (10,090) Class J Shares, are subscribed by Candover Investments plc, of 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Investments plc has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred thousand, nine hundred euro (EUR 100,900.-). The global amount of one hundred thousand, nine hundred euro (EUR 100,900.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Investments plc is entirely allocated to the Company's share capital;

(b) thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class A Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class B Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class C Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class D Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class E Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class F Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class G Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class H Shares, thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class I Shares, and thirteen thousand, four hundred and eighty-five (13,485) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.1 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.1 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and thirty-four thousand, eight hundred and fifty euro (EUR 134,850.-). The global amount of one hundred and thirty-four thousand,

eight hundred and fifty euro (EUR 134,850.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.1 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(c) thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class A Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class B Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class C Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class D Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class E Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class F Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class G Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class H Shares, thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class I Shares, and thirteen thousand, three hundred and twenty-nine (13,329) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and thirty-three thousand, two hundred and ninety euro (EUR 133,290.-). The global amount of one hundred and thirty-three thousand, two hundred and ninety euro (EUR 133,290.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(d) twelve thousand one hundred (12,100) Class A Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class B Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class C Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class D Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class E Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class F Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class G Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class H Shares, twelve thousand one hundred (12,100) Class I Shares, and twelve thousand one hundred (12,100) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.3 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.3 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and twenty-one thousand euro (EUR 121,000.-). The global amount of one hundred and twenty-one thousand euro (EUR 121,000.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.3 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(e) twelve thousand and sixty-four (12,064) Class A Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class B Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class C Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class D Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class E Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class F Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class G Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class H Shares, twelve thousand and sixty-four (12,064) Class I Shares, and twelve thousand and sixty-four (12,064) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.4 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.4 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and twenty thousand, six hundred and forty euro (EUR 120,640.-). The global amount of one hundred and twenty thousand, six hundred and forty euro (EUR 120,640.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund US No.4 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(f) fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class A Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class B Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class C Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class D Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class E Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class F Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class G Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class H Shares, fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class I Shares, and fourteen thousand, seven hundred and six (14,706) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.1 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.1 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and forty-seven thousand and sixty euro (EUR 147,060.-). The global amount of one hundred and forty-seven thousand and sixty euro (EUR 147,060.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.1 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(g) fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class A Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class B Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class C Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class D Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class E

Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class F Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class G Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class H Shares, fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class I Shares, and fifteen thousand, eight hundred and thirty-nine (15,839) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of one hundred and fifty-eight thousand, three hundred and ninety euro (EUR 158,390.-). The global amount of one hundred and fifty-eight thousand, three hundred and ninety euro (EUR 158,390.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.2 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(h) four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class A Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class B Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class C Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class D Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class E Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class F Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class G Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class H Shares, four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class I Shares, and four thousand, two hundred and seventy-four (4,274) Class J Shares, are subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.3 Limited Partnership of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.3 Limited Partnership has against the Company, representing an aggregate amount of forty-two thousand, seven hundred and forty euro (EUR 42,740.-). The global amount of forty-two thousand, seven hundred and forty euro (EUR 42,740.-) relating to such New Shares subscribed by Candover Partners Limited acting in its capacity as Manager of Candover 2005 Fund UK No.3 Limited Partnership is entirely allocated to the Company's share capital;

(i) two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class A Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class B Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class C Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class D Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class E Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class F Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class G Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class H Shares, two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class I Shares, and two thousand, eight hundred and thirty-five (2,835) Class J Shares, are subscribed by Candover (Trustees) Limited of 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover (Trustees) Limited has against the Company, representing an aggregate amount of twenty-eight thousand, three hundred and fifty euro (EUR 28,350.-). The global amount of twenty-eight thousand, three hundred and fifty euro (EUR 28,350.-) relating to such New Shares subscribed by Candover (Trustees) Limited is entirely allocated to the Company's share capital;

(j) two hundred and eighty-nine (289) Class A Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class B Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class C Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class D Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class E Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class F Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class G Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class H Shares, two hundred and eighty-nine (289) Class I Shares, and two hundred and eighty-nine (289) Class J Shares, are subscribed by Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co Investment Plan of 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co Investment Plan has against the Company, representing an aggregate amount of two thousand, eight hundred and ninety euro (EUR 2,890.-). The global amount of two thousand, eight hundred and ninety euro (EUR 2,890.-) relating to such New Shares subscribed by Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co Investment Plan is entirely allocated to the Company's share capital;

(k) two hundred and sixty-six (266) Class A Shares, two hundred and sixty-six (266) Class B Shares, two hundred and sixty-six (266) Class C Shares, two hundred and sixty-six (266) Class D Shares, two hundred and sixty-six (266) Class E Shares, two hundred and sixty-six (266) Class F Shares, two hundred and sixty-six (266) Class G Shares, two hundred and sixty-six (266) Class H Shares, two hundred and sixty-six (266) Class I Shares, and two hundred and sixty-six (266) Class J Shares, are subscribed by Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme of 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme has against the Company, representing an aggregate amount of two thousand, six hundred and sixty euro (EUR 2,660.-). The global amount of two thousand, six hundred and sixty euro (EUR 2,660.-) relating to such New Shares subscribed by Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme is entirely allocated to the Company's share capital; and

(I) seven hundred and twenty-three (723) Class A Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class B Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class C Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class D Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class E Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class F Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class G Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class H Shares, seven hundred and twenty-three (723) Class I Shares, and seven hundred and twenty-three (723) Class J Shares, are subscribed by Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited as trustee of Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust of Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, duly represented by Ms. Flora Gibert, previously named, by virtue of a proxy, given on 21 August 2008. Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in a claim Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited as trustee of Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust has against the Company, representing an aggregate amount of seven thousand, two hundred and thirty euro (EUR 7,230.-). The global amount of seven thousand, two hundred and thirty euro (EUR 7,230.-) relating to such New Shares subscribed by Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited as trustee of Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of one million euro (EUR 1,000,000.-) relating to the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary by a copy of a valuation report established by the management of the Company.

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at EUR 1,012,500.- (one million twelve thousand and five hundred Euro) represented by:

- (1) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "J" shares (the "Class J Shares");

each share with a nominal value of EUR 1,00 (one Euro) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers and in accordance with the applicable legal provisions.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares

outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Sixth resolution

For the purpose of the above article 5, the Sole Partner resolves to amend article 16 of the Articles in relation to the allocation of profits, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The credit balance of the profits and loss account, after deduction of the expenses costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the partners and in accordance with the following provisions:

First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the partners.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with article 16.3 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased

by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) the Company may claim, in accordance with the Law, reimbursement of (and the partners shall reimburse) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned."

Seventh resolution

Further to the above, the Sole Partner resolves to amend article 18 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 18. Winding up - liquidation.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the partners in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions".

Eighth resolution

As part of the above amendments, the Sole Partner resolves to create a new article 21 in relation to the definitions, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 21. Definitions.**

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Partners in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce du Royaume Uni sous le numéro 1517104, représentée ici par Mademoiselle Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 21 août 2008, qui une fois signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de (et agissant en cette qualité) "SHERINGHAM HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.350, constituée en date du 15 avril 2008 par le notaire soussigné et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n ° 1331 du 30 mai 2008 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des statuts (les "Statuts").

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de un cent (EUR 0,01,-) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social est désormais représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer dix catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations, dans son capital social et nommées:

- parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Les Parts Sociales de Catégorie A jusque J sont reprises ensemble comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société en Catégories de Parts Sociales telles qu'il s'en suit:

CATEGORIES DE PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Parts Sociales de Catégorie A	1.250
Parts Sociales de Catégorie B	1.250
Parts Sociales de Catégorie C	1.250
Parts Sociales de Catégorie D	1.250
Parts Sociales de Catégorie E	1.250
Parts Sociales de Catégorie F	1.250
Parts Sociales de Catégorie G	1.250
Parts Sociales de Catégorie A	1.250
Parts Sociales de Catégorie A	1.250
Parts Sociales de Catégorie A	1.250
PARTS SOCIALES	12.500

ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million euro (EUR 1.000.000,-) afin d'élever son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à un million douze mille cinq cent euro (EUR 1.012.500,-) par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'il ressort des Statuts:

- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- Cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites de la manière suivante:

(1) Dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et dix mille quatre-vingt-dix (10,090) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1512178, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER INVESTMENTS PLC à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent mille neuf cent euro (EUR 100.900,-). Le montant total de cent mille neuf cent euro (EUR 100.900,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER INVESTMENTS PLC est entièrement alloué au capital social de la Société;

(2) treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (13.485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10587, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent trente quatre mille huit cent cinquante euro (EUR 134.850,-). Le montant total de cent trente quatre mille huit cent cinquante euro (EUR 134.850,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(3) treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et treize mille trois cent vingt-neuf (13.329) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10588, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant

de cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euro (EUR 133.290,-). Le montant total de cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euro (EUR 133.290,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(4) douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et douze mille cent (12.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10589, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent vingt et un mille euro (EUR 121.000,-). Le montant total de cent vingt et un mille euro (EUR 121.000,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(5) douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et douze mille soixante-quatre (12.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10590, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent vingt mille six cent quarante euro (EUR 120.640,-). Le montant total de cent vingt mille six cent quarante euro (EUR 120.640,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(6) quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et quatorze mille sept cent et six (14.706) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10583, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent quarante-sept mille soixante euro (EUR 147.060,-). Le montant total de cent quarante-sept mille soixante euro (EUR 147.060,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(7) quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, quinze mille huit

cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et quinze mille huit cent trente-neuf (15.839) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10584, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix euro (EUR 158.390,-). Le montant total de cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix euro (EUR 158.390,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(8) quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et quatre mille deux cent soixante quatorze (4.274) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10585, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de quarante-deux mille sept cent quarante euro (EUR 42.740,-). Le montant total de quarante-deux mille sept cent quarante euro (EUR 42.740,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (Manager) Candover Partners Limited est entièrement alloué au capital social de la Société;

(9) deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et deux mille huit cent trente-cinq (2.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent cinquante euro (EUR 28.350,-). Le montant total de vingt-huit mille trois cent cinquante euro (EUR 28.350,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED est entièrement alloué au capital social de la Société;

(10) deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, agissant pour le compte de Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED agissant pour le compte de Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de

la Société d'un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-dix euro (EUR 2.890,-). Le montant total de deux mille huit cent quatre-vingt-dix euro (EUR 2.890,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan est entièrement alloué au capital social de la Société;

(11) deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et deux cent soixante-six (266) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, agissant pour le compte de Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED agissant pour le compte de Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de deux mille six cent soixante euro (EUR 2.660,-). Le montant total de deux mille six cent soixante euro (EUR 2.660,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme est entièrement alloué au capital social de la Société;

(12) sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et sept cent vingt-trois (723) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, une société constituée à Guernsey, immatriculée sous le numéro 29806, dont le siège social est sis à PO Box 71, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, agissant à titre de fiduciaire de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust, représentée par Mlle Flora Gibert, cité précédemment, en vertu d'une procuration, donnée le 21 août 2008. Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en un apport par NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED en tant que fiduciaire de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust à la Société d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de sept mille deux cent trente euro (EUR 7.230,-). Le montant total de sept mille deux cent trente euro (EUR 7.230,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED est entièrement alloué au capital social de la Société;

Ainsi, l'apport global de un million euro (EUR 1.000.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur des apports ont été présentés au notaire soussigné par une copie du rapport d'évaluation établi par la gérance de la Société.

Le rapport, signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million et douze mille cinq cent euro (EUR 1.012.500,-), représenté comme suit:

- (1) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- (3) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- (4) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- (5) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- (6) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- (7) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- (8) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- (9) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"),

et

- (10) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'il ressort des Statuts.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et mis à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance et conformément aux dispositions légales applicables.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans l'article 5), les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées."

Sixième résolution

Pour les besoins de l'article 5 ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société relatif à la répartition des bénéficiaires, lequel sera désormais lu comme suit:

" Art. 16. Répartition des bénéficiaires.

16.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le

droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les associés.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer sera déterminé conformément à l'article 16.3 et ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par le(les) associé(s)."

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société relatif à la dissolution - liquidation de la Société, lequel sera désormais lu comme suit:

" **Art. 18. Dissolution - Liquidation.** Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes."

Huitième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer l'article 21 des Statuts de la Société en vue de définir les termes dont il est fait référence aux articles 5 et 16, lequel sera lu comme suit:

Art. 21. Définitions.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total - le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par les associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale à être rachetées et annulées.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008. LAC/2008/35094. - Reçu à 0,50%: cinq mille euros (€ 5000.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133840/211/816.

(080156236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133799/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05915. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Alloy Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Hoehl.

R.C.S. Luxembourg B 92.756.

Le bilan rectificatif au 31/12/2006 déposé le 02/11/2007 no L 070150598.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131781/770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.662.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Shanklin Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on May 24, 2005, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC 149362, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and having its effective centre of management ("siège de direction effective") in the United Kingdom,

here represented by Maître Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 18, 2008, under private seal,

which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Shanklin Limited, is the sole partner of Monte Bianco S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of December 19, 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.176 (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by deed of the undersigned notary on September 17, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred nine million three hundred thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 509,337,600.-) so as to bring it down from its present amount of five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-) to an amount of two million six hundred sixty-two thousand four hundred Euro (EUR 2,662,400.-) by reduction of the nominal value of each part by an amount of twenty-four Euro and eighty-seven cent (EUR 24.87) and reimbursement to the sole partner of an amount of five hundred nine million three hundred thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 509,337,600.-).
2. Granting of the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.
3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed reduction of the share capital and the above resolutions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred nine million three hundred thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 509,337,600.-) so as to bring it down from its present amount of five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-) to an amount of two million six hundred sixty-two thousand four hundred Euro (EUR 2,662,400.-) by reduction of the nominal value of each part by an amount of twenty-four Euro and eighty-seven cent (EUR 24.87) and reimbursement to the sole partner of an amount of five hundred nine million three hundred thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 509,337,600.-).

Second resolution

The sole partner resolves to give broadest power to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.

Third resolution

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect such reduction of capital, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at two million six hundred sixty-two thousand four hundred Euro (EUR 2,662,400.-), represented by twenty million four hundred eighty thousand (20,480,000) parts with a nominal value of thirteen Euro cent (EUR 0.13) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution."

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand euro (2,000.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Shanklin Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman le 24 mai 2005, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Cayman (Companies' House) sous le numéro MC 149362, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands et ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni,

représentée par M^e Laetitia Borucki, avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Shanklin Limited, est l'associé unique de of Monte Bianco S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 19 décembre 2005, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.176 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 17 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital souscrit de la Société par un montant de cinq cent neuf millions trois cent trente-sept mille six cents euros (EUR 509.337.600,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent douze millions d'euros (EUR 512.000.000,-) à un montant de deux millions six cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 2.662.400,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de vingt-quatre euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 24,87) et remboursement à l'associé unique d'un montant de cinq cent neuf millions trois cent trente-sept mille six cents euros (EUR 509.337.600,-).

2. Accorder les pouvoirs les plus larges au conseil de gérance pour mettre en oeuvre la réduction de capital visée ci-dessous.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital envisagée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital de la Société par un montant de cinq cent neuf millions trois cent trente-sept mille six cents euros (EUR 509.337.600,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent douze millions d'euros (EUR 512.000.000,-) à un montant de deux millions six cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 2.662.400,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de vingt-quatre euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 24,87) et remboursement à l'associé unique d'un montant de cinq cent neuf millions trois cent trente-sept mille six cents euros (EUR 509.337.600,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accorder les pouvoirs les plus larges au conseil de gérance de la Société pour mettre en oeuvre la réduction de capital qui précède.

Troisième résolution

Pour refléter la réduction de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux millions six cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 2.662.400,-) représenté par vingt millions quatre cent quatre-vingt mille (20.480.000) parts sociales d'une valeur nominale de treize centimes d'euro (EUR 0,13) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la Société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales peuvent être utilisés par le Conseil de gérance pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 septembre 2008, LAC/2008/38319. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008133366/202/130.

(080156063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Golden Gate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.143.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133800/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02980. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008133896/231/14.

(080156405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

AP Portland 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 74.496.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

AP Portland LP

Signature

Référence de publication: 2008133951/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05755. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Resam Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.012.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133971/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05785. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

AP Portland 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 74.497.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

AP Portland LP

Signature

Référence de publication: 2008133953/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05754. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

International Resources Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133974/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05788. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

J + V Heizung und Sanitär S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 14, rue de la Forge.
R.C.S. Luxembourg B 96.806.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008134104/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08135. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008134102/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08133. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

International Resources Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133976/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05790. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Immo Asars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.483.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037, Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008134100/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08126. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

N-Media Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 38, rue Charlemagne.

R.C.S. Luxembourg B 105.651.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008134107/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08144. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

J.P. Post S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 26, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 108.446.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008134106/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08139. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Self Service Rocade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 28, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 70.434.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008134109/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08143. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134013/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06601. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Varia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.989.

—
Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134144/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06223. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Access Travail Temporaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 114.421.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008134105/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

AP Portland 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 74.498.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

AI Portland LP

Signature

Référence de publication: 2008134192/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05750. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

127479

Sofinos Ventures Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 125.093.

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société de droit chypriote "SOFINOS VENTURES LTD", ayant son siège social à P.C. 3101 Limassol (Chypre), Griva Digeni, 84, Savvides Court, Flat/Office 201, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 185528,

détentrice de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, chef-comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "SOFINOS VENTURES LUX. S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 08 870), avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, Avenue Lou Hemmer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.093, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 875 du 14 mai 2007,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, Avenue Lou Hemmer à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante :

Art. 4 - 1^{er} alinéa

"Le siège social est établi à Pétange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE.

Fait et passé à Bascharage, en l'étude.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

(s) LUSATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} octobre 2008, Relation: CAP/2008/3030. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 octobre 2008.

A. WEBER.

Référence de publication: 2008132467/236/41.

(080154826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Southwest Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.697.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008134189/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02219. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

World Fine Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 65.057.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant en date du 28 janvier 2008 que:

- Le siège social de la société sera transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg aux 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec prise d'effet au 28 janvier 2008.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008131552/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pomme Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 46.226.

—
Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131614/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05194. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Gaia Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.097.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour Gaia Fund S.A., Sicav-SIF

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christopher Misson / George-Marios Prantzios

Fondé de pouvoir / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2008134205/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05893. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

BVfon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.857.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008134204/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05999. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

IBI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 89.384.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008134217/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Sombrero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008134257/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05306. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Femex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 113.875.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008134259/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05749. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg,

as proxy holder on behalf of "Richemont Holding Services S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the register of trade and companies in Luxembourg under number B 59.436,

being the sole shareholder of "Richemont International Holding S.A." (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated formerly under the name "Montblanc Finance S.A." by a notarial deed enacted on 10 June 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number C- 374 of the 12 July 1997. The name of the Corporation has been changed to "Richemont International Holding S.A." pursuant to a notarial deed of 19 May 2006 published in the Mémorial number C 1573 of 18 August 2006.

The Articles of Incorporation of the Corporation were amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 25 September 2008, its publication in the Mémorial still pending.

The sole shareholder declares and requests the notary to state that:

the sole shareholder holds all the shares in issue in the Corporation so that decisions can validly be taken on the following item of the agenda hereafter:

Agenda

Modification of the object clause of the Corporation which shall read as follows:

"The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures, carry out any financial activities in the interest of affiliated companies and of any companies which form part of the group of companies to which it belongs, may inter alia borrow money in any form and may give security for any borrowings and it may lend the proceeds of such borrowings to such companies as well as carry out any operation and provide any assistance which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Corporation.

Thereupon the sole shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the object clause of the Corporation as indicated in the agenda and subsequently to amend and restate article 3 of the articles of association of the Corporation, so as to read as follows:

Art. 3. "The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures, carry out any financial activities in the interest of affiliated companies and of any companies which form part of the group of companies to which it belongs, may inter alia borrow money in any form and may give security for any borrowings and it may lend the proceeds of such borrowings to such companies as well as carry out any operation and provide any assistance which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the proxy holder of the appearing party, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same proxy holder, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereas the present original deed, was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed, the proxy holder of the appearing party signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg.

a comparu:

M^e Mathilde Lattard, maître en droit, résidant au Luxembourg,
mandataire pour le compte de "Richemont Holding Services S.A.", une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.436,

seul actionnaire de " Richemont International Holding S.A. "(la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, constituée sous la dénomination de "Montblanc Finance S.A." par acte notarié dressé en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et des Associations C (le "Mémorial"), sous le numéro C 374 du 12 juillet 1997. La dénomination de la Société a été changée en "Richemont International Holding S.A." par acte notarié daté du 19 mai 2006, publié au Mémorial, sous le numéro C 1573 du 18 août 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés tout dernièrement par acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 25 septembre 2008, la publication dudit acte étant en cours au Mémorial.

L'actionnaire unique déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

l'actionnaire unique détient toutes les actions émises de la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur le point suivant de l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

Modification de la clause relative à l'objet de la Société qui se lit comme suit:

" La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dette et autres titres de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des actions dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et des certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes activités financières dans l'intérêt de sociétés affiliées et de toute société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, peut entre autre emprunter de l'argent sous toute forme et peut donner des garanties pour tout emprunt et peut prêter les produits de ces emprunts à ces sociétés ainsi qu'effectuer toute opération et prêter toute assistance qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets."

et la modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

Ensuite l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de modifier la clause relative à l'objet de la Société comme indiqué à l'ordre du jour et en conséquence de modifier et de refondre l'article 3 des statuts de la Société, de sorte qu'il se lise comme suit:

Art. 3. "La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dette et autres titres de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des actions dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et des certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes activités financières dans l'intérêt de sociétés affiliées et de toute société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, peut entre autre emprunter de l'argent sous toute forme et peut donner des garanties pour tout emprunt et peut prêter les produits de ces emprunts à ces sociétés ainsi qu'effectuer toute opération et prêter toute assistance qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. "

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présents qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre es versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé : M. LATTARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12995. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008134578/239/115.

(080156891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.401.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134270/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05320. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Beelitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.394.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134269/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05319. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Neukölln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134282/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05321. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Giordano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.210.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.
Référence de publication: 2008134263/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05310. - Reçu 34,0 euros.

Jan Willem Overheul.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134264/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05741. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134262/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05743. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Gefpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 66.324.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134261/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05744. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Vermudo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008134260/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05307. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134251/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05772. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Asile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.346.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134249/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05774. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 58.419.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134247/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05778. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Petro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008134253/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05299. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

B.B. Finco, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134252/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05767. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Chimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 71.511.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134254/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05762. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Ramiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.211.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008134255/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05301. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Allufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 61.770.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Baque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134248/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05776. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134256/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05757. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Eufin Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.968.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008134258/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05751. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Patrimonium Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.155.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134265/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05313. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Le Tirondet, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.992.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134167/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05906. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080156416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.
